

(Traduction non officielle)
Annonce du Conseil de l'Investissement
No. Sor 2/2564
Modification de la liste des activités promues
En vertu de l'Annonce du Conseil de l'Investissement No. 2/2557

Pour donner suite à l'Annonce du Conseil de l'Investissement No. 2/2557 du 3 décembre 2014 concernant les politiques et critères de promotion de l'Investissement ;

Afin de promouvoir les investissements dans les provinces frontalières du sud et dans les zones économiques spéciales, en vertu des articles 16, 18, 31 et 35 de la loi sur la promotion des investissements, B.E.2520, Le Conseil de l'Investissement a publié l'annonce d'amélioration du type d'activités et des conditions de la liste des activités promues en vertu de l'Annonce du Conseil de l'Investissement No. 2/2557 en annulant le contenu des catégories 2.17, 6.15, 6.16, 6.17 et 7.24 et utiliser les dispositions suivantes.

Activités	Conditions
2.17 Fabrication de matériaux de construction et production de produits en béton précontraint pour les services publics	1. Le projet doit établir des établissements dans les provinces frontalières du sud comme la province de Narathiwat, la province de Pattani, la province de Yala, la province de Satun et 4 districts de la province de Songkhla ; Chana, The Pha, Na Thawi et Saba Yoi ou dans des zones économiques spéciales. 2. Les projets doivent soumettre les demandes de promotion des investissements dans le dernier jour ouvrable de l'année 2022.
6.15 Fabrication d'ingrédients pour le soin du corps tels que savon, shampoing, dentifrice, cosmétiques, etc.	1. Le projet doit établir des établissements dans les provinces frontalières du sud comme la province de Narathiwat, la province de Pattani, la province de Yala, la province de Satun et 4 districts de la province de Songkhla ; Chana, The Pha, Na Thawi et Saba Yoi ou dans des zones économiques spéciales. 2. Les projets doivent soumettre les demandes de promotion des investissements dans le dernier jour ouvrable de l'année 2022.

Activités	Conditions
6.16 Fabrication de produits en plastique pour les produits de consommation tels que les emballages en plastique etc.	<p>1. Le projet doit établir des établissements dans les provinces frontalières du sud comme la province de Narathiwat, la province de Pattani, la province de Yala, la province de Satun et 4 districts de la province de Songkhla ; Chana, The Pha, Na Thawi et Saba Yoi ou dans des zones économiques spéciales.</p> <p>2. Les projets doivent soumettre les demandes de promotion des investissements dans le dernier jour ouvrable de l'année 2022.</p>
6.17 Fabrication d'articles en pâte ou en papier, tels que des boîtes en papier, etc.	<p>1. Le projet doit établir des établissements dans les provinces frontalières du sud comme la province de Narathiwat, la province de Pattani, la province de Yala, la province de Satun et 4 districts de la province de Songkhla ; Chana, The Pha, Na Thawi et Saba Yoi ou dans des zones économiques spéciales.</p> <p>2. Les projets doivent soumettre les demandes de promotion des investissements dans le dernier jour ouvrable de l'année 2022.</p>
7.24 Entreprise de développement de bâtiments d'usines et / ou d'entrepôts	<p>1. Le projet doit établir des établissements dans les provinces frontalières du sud comme la province de Narathiwat, la province de Pattani, la province de Yala, la province de Satun et 4 districts de la province de Songkhla ; Chana, The Pha, Na Thawi et Saba Yoi ou dans des zones économiques spéciales.</p> <p>2. Les projets doivent soumettre les demandes de promotion des investissements dans le dernier jour ouvrable de l'année 2022.</p>

Cette annonce est applicable à partir du 4 janvier 2021.

Annoncé le 19 mars 2021.

Général Prayut Chan-o-cha

(Prayut Chan-o-cha)
Premier Ministre
Président du Conseil de l'Investissement